

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

Objet
N° 23/05/07
Acquisition des parcelles cadastrées section A n°641, 642 et 643 * Modification de la délibération n°22/05/10

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Les parcelles cadastrées section n°641, 642 et 643, d'une contenance de 418m², 215m² et 1 137m², soit un total de 1 770m², sises 1275 route des Confins du Valais, 74660 VALLORCINE, sont propriétés de Monsieur Jean-Luc BAUD.

Monsieur le Maire propose, afin de confier le foncier plat à des activités artisanales, d'acquérir ce foncier.

De plus, après discussion avec M. BAUD, le prix de 35 000€ a été défini comme suit :

- 8 850€ pour l'achat des parcelles cadastrées section A n°641, 642 et 643,
- 26 150€ pour le mobilier présent sur le tènement.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus, et du mobilier présent sur ce tènement, pour un montant total de 35 000€ (trente-cinq mille Euros),
- **Approuve** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches